

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
17/03/2022	17/03/2022 2022-12386
	1. Intitulé du projet
Decided 1/6 ideas and a self-self-self-self-self-self-self-self-	at III a latina and la Alata a da anno and a Grica Martina
Projet de defrichement pour l'aménageme	nt d'un lotissement de 4 lots sur la commune de Gujan-Mestras.
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	(ou dos) maino(s) a dunago ou du (ou dos) pomormano(s)
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	Juste
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jérôme Lafon, Président Associé
RCS / SIRET	9 4 0 0 0 3 8 Forme juridique SASU
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3 Catégorie(s) applicable(s) du tables	uu des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N°47.b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition
	a commune de Gujan-Mestras au niveau de l'allée des Douves, à l'Est du bourg. 001 m² au total), d'une voirie (535 m²) ainsi que d'espaces verts (1 630 m²).

4.2 Objectifs du projet
L'objectif de ce projet est la construction d'un lotissement à usage d'habitations individuelles (4) sur la commune de Gujan- Mestras.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site au droit de la voirie principale (au Nord de la parcelle) et des accès aux 4 lots : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage.
Les arbres présents sur site et non gênant pour la réalisation des aménagements prévus seront conservés (voir mesure d'évitement ME1).
Une étape de décapage sera ensuite réalisée au niveau des emprises de la voirie.
Puis un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides).
L'aménagement des espaces verts sera enfin réalisé (voir MR5, implantation de 255 ml de haies paysagères et écologiques).
La gestion des eaux pluviales se fera au sein d'un réseau de noues d'infiltration pour les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces collectifs.
Les travaux débuteront à l'automne 2022 dès validations des différentes autorisations administratives.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien des espaces verts et des réseaux sera mené.

	4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
- Autorisation de défrichement							
4 E Dimonsions et caractéristiques du n	rojot et cuparficia alchala da l'apération, précisar le	ocupitás do mosuro utilisáos					
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Surface globale du projet		0,63 ha					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long 1° _	3'11"O Lat. 44°37'41"N					
Parcelle CV65	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),						
Allée des Douves	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à						
33 470 GUJAN-MESTRAS	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :						
	·	_'"_ Lat ° ' " _' " Lat ° ' "					
	Communes traversées :	Lat					
	pignoz à votro domando los annovos nº 2 à	4					
	oignez à votre demande les annexes n° 2 à						
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant? I cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Oui Non X					
472 Si qui décritor commoi	at los						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et						
marquez a quene date n a ete aute							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			Le projet se situe à proximité de deux ZNIEFF : - ZNIEFF 1 : 720002370 Domaines endigués du delta de la Leyre (1,7 km) - ZNIEFF 2 : 720001949 Bassin d'Arcachon (1,69 km) Cf. Cartographie "4b" page 24 du Diagnostic écologique sommaire
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Gujan-Mestras est soumise à la loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le projet se situe à 250 mètres à l'Ouest du PNR des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Gujan-Mestras est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation par submersion marine et à un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts. Le projet n'est pas concerné par ce risque. Le PPRIF a été prescrit le 1er octobre 2004 et le PPRI a été prescrit le 10 novembre 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le Projet est localisé au niveau de la ZRE n°3302 (Arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet est concerné par trois sites Natura 2000 : - FR7212018 Bassin d'Arcachon et Bassin d'Arguin (1,46 km) - FR7200679 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret (1,46 km) - FR7200721 Vallées de la Grande et de la Petite Leyre (3,17 km) Cf. Cartographie "4a" page 22 du Diagnostic écologique sommaire
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Indirectement : une consommation supplémentaire d'eau potable est à prévoir pour les habitants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Une perturbation aura lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers. Toutefois, un ensemble de mesures d'accompagnement permet de limiter ses incidences.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Consommation de 0,63 ha de parcelle sylvicole.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est soumis aux risques d'incendies de forêts de par sa proximité avec des parcelles boisées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Lors de la phase travaux, l'ensemble des engins nécessaires à la viabilisation des lots engendreront des déplacements à l'échelle locale. Lors de la phase d'exploitation, les habitants utiliseront leur véhicule.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Lors de la phase de travaux, le passage des engins nécessaires engendrera du bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		En phase travaux, des vibrations dues aux engins de chantier auront lieu. En phase d'activité, elles seront relativement faibles (uniquement provoquées par le passage de véhicules).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Aucun éclairage public ne sera mis en place.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		En phase travaux, les engins de chantier engendreront des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets engendrés lors de la phase travaux (et exploitation) seront pris en charge au sein des filières adaptées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition (voir Mesure de réduction n°5 - MR5, pages 39-40 du diagnostic écologique sommaire)
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	Consommation de 0,63 ha de parcelle sylvicole, correspondant à 0,02 % des forêts et milieux semi-naturels de la commune de Gujan-Mestras.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
Voir Diagnostic écologique sommaire en annexe (§ 10. Mesures d'accompagnement, Pages 38 à 41).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les documents d'urbanisme de la commune de Gujan-Mestras
- Le projet n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire ou remarquable
- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats liés à la sylviculture avec un impact anthropique déjà présent
- Aucun milieu naturel remarquable lié au site Natura 2000 dans lequel le projet est situé ne sera impacté
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place un ensemble de mesures ERC
- Pas d'impacts réels du projet sur les espèces protégées (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles etes se rattachent

Objet

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactifude des renseignements ci-dessus

X

Foit à

GUSTAN-MESTRAS

· 15/03/2022.

Signature



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact *Cerfa* n° 14734*01

Personne phy	rsique							
Nom	Prénom /							
Adresse								
Numéro	/ Extension / Nom de la voie /							
Code Postal	/ Localité / Pays /							
Tél	/ Fax /							
Courriel	<i>(</i>							
Personne mo	rale JUSTE (Promoteur et lotisseur)							
Adresse du sie								
Numéro	119 Extension Nom de la voie Cours de la République							
Code postal	33 470 Localité GUJAN-MESTRAS Pays FRANCE							
Tél	05 57 63 00 29 Fax -							
Courriel								
Personne hab	e habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande							
Nom	LAFON Prénom Jérôme							
Qualité	Président Associé							
Tél	06 72 02 66 41 Fax -							
Courriel	J.lafon@juste-ba.fr							



JUSTE

119, cours de la République 33470 Gujan-mestras

Projet de défrichement

Diagnostic écologique sommaire

Commune de Gujan-Mestras (33)



REALYS ENVIRONNEMENT 82 impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN SARL au capital de 4000 euros - RCS 879 603 181 Mont-de-Marsan contact@realys-environnement.fr - www.realys-environnement.fr

Références de dossier

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Gujan-Mestras (33)
Maître d'ouvrage	JUSTE 119, cours de la République 33470 Gujan-mestras Tel : 05 57 63 00 29
Prestataire	Realys Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. 09 84 42 42 00
Auteur de l'étude	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Emeline DELHOMME, Stagiaire chargée d'étude
Date de remise	Mars 2022

SOMMAIRE

1.	GENERALITES	5
2.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	5
3.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	9
4.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	12
5.	CONTEXTE PATRIMONIAL	
5.	.1. Patrimoine naturel	16
5.	.2. Patrimoine culturel	25
6.	FLORE	27
6.	.1. Habitats	27
6.	.2. Espèces floristiques	31
7.	ZONES HUMIDES	31
8.	FAUNE	32
8.	.1. Amphibiens	32
8.	.2. Avifaune	32
8.	.3. Entomofaune	33
8.	.4. Mammifères	33
8.	.5. Reptiles	34
9.	CONCLUSION	36
10.	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	38
10	0.1. Mesures d'évitement	38
10	0.2. Mesures de réduction	39
10	0.3. Mesures de précaution	41
11.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN	42
۸	2010	4-7

LISTE DES PLANCHES

Planches 1a et 1b - Localisation géographique	6
Planche 2 - Situation cadastrale	8
Planches 3a et 3b - Hydrographie	10
Planches 4a, 4b, 4c - Patrimoines naturel et culturel	22
Planche 5 - Habitats	30
Planche 6 - Espèces patrimoniales	35
Planche 7 - Enjeux écologiques	37
LISTE DES FIGURES	
LISIE DES FIGURES	
Figure 1 : Localisation des prises de vue	12
Figure 2 : Prise de vue n°1	
Figure 3 : Prise de vue n°2	13
Figure 4 : Prise de vue n°3	14
Figure 5 : Prise de vue n°4	14
Figure 6 : Prise de vue n°5	15
Figure 7 : Mesure d'évitement ME1	38
Figure 8 : Mesure de réduction MR5	40
LISTE DES TABLEAUX	
LISIE DES IADLEAUX	
Tableau 1 : Habitats présents sur le site Natura 2000	16
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	16
Tableau 3 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000	
Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	
Tableau 5 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000	
Tableau 6 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	
Tableau 7 : Habitats répertoriés sur le site	28
Tableau 8 : Avifaune répertoriée sur le site	32
Tableau 9 : Calendrier d'inventaire	

1. Généralités

Commune girondine située à 45 kilomètres au Sud-ouest de Bordeaux, Gujan-Mestras, bordée par le Bassin d'Arcachon, apparaît être le secteur privilégié par la société Juste pour le défrichement d'une parcelle.

Le projet occupe une parcelle d'une superficie de 0,63 hectare.

Le défrichement de cette parcelle est prévu pour la construction d'habitations individuelles.

Afin d'anticiper d'éventuels impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

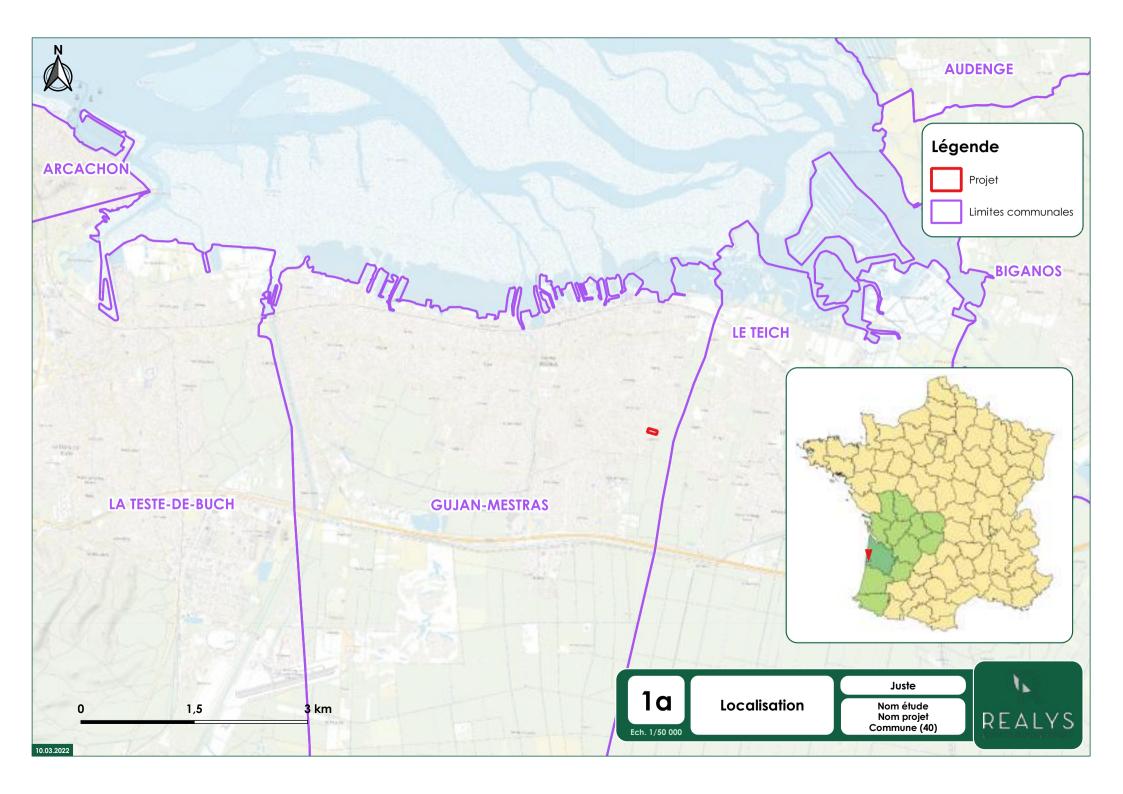
Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

2. Localisation géographique

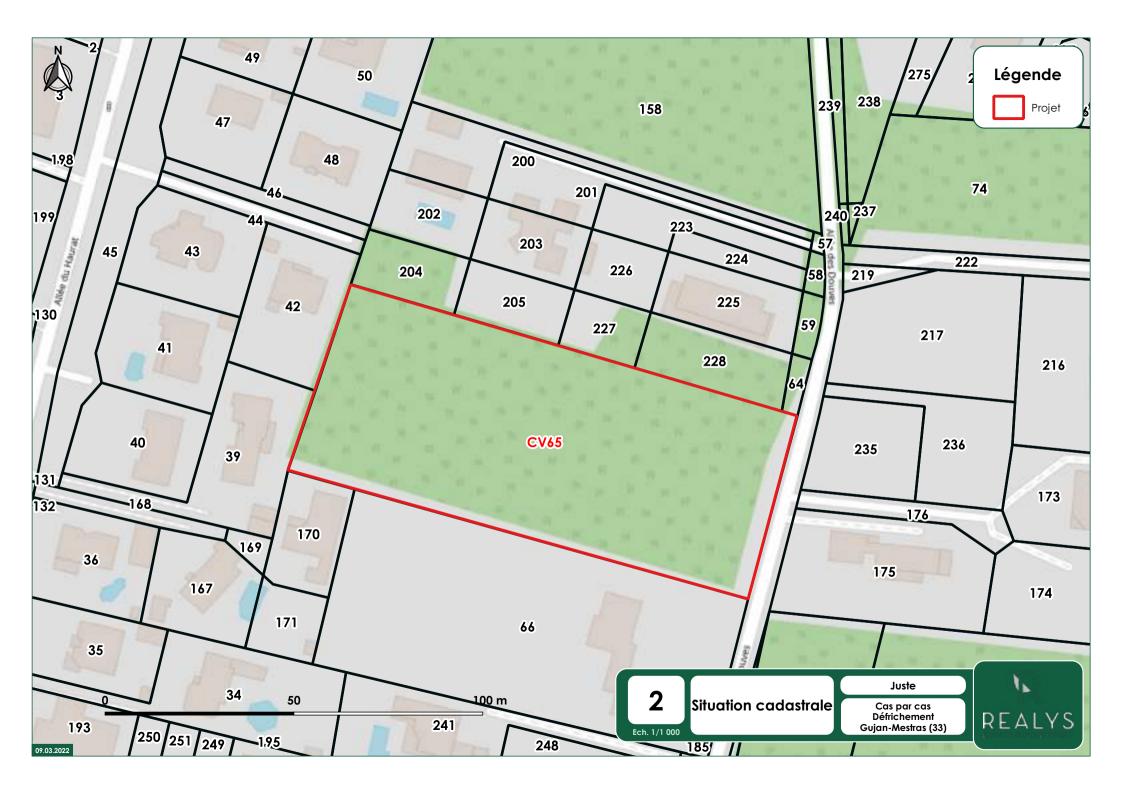
Le projet de défrichement se trouve dans le Nord-est du territoire communal de Gujan-Mestras.

Le projet occupe la parcelle CV65, située à l'Est du bourg de Gujan-Mestras, et est bordé par des zones pavillonnaires

Le contexte géographique du projet est représenté sur les planches 1a et 1b tandis que la situation cadastrale est représentée sur la planche 2.







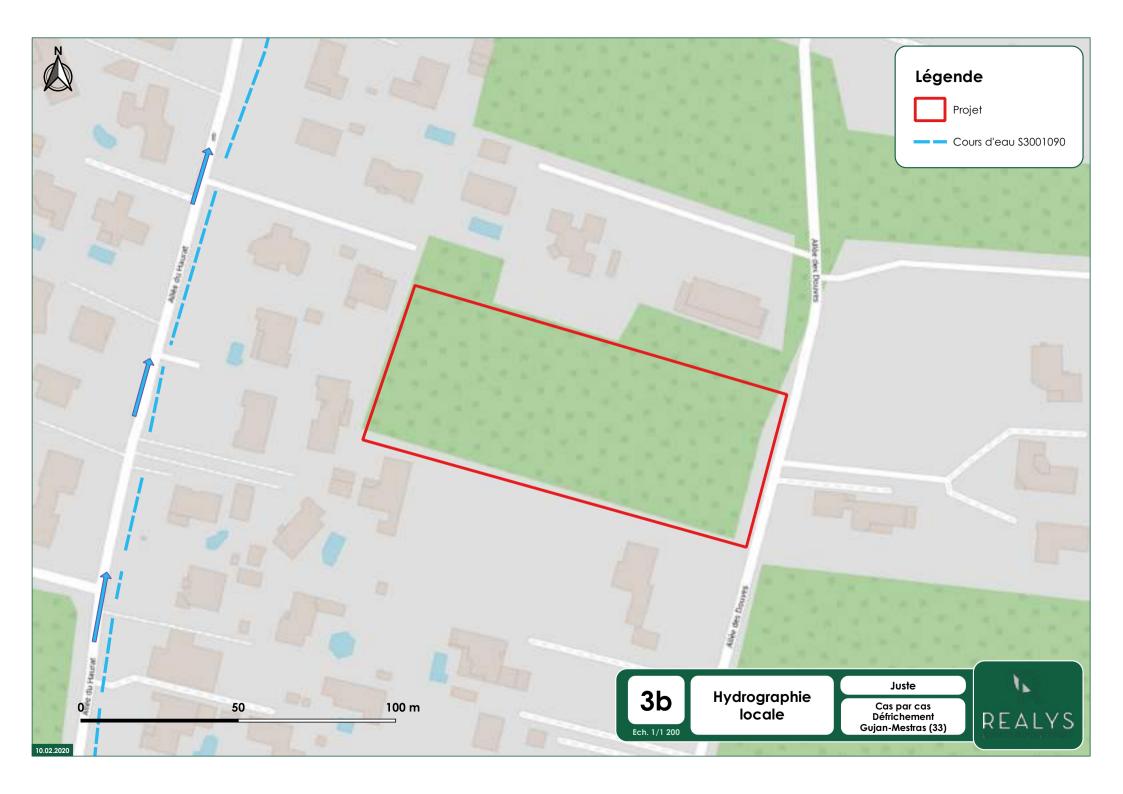
3. Contexte hydrographique

Le projet se situe dans le bassin versant des fleuves côtiers de l'embouchure de la Leyre au courant de Mimizan (inclus). Il se situe dans la zone hydrographique du Canal des Landes du Bassin d'Arcachon au confluent de la Craste Baneyre. Le projet se situe à 68 mètres à l'Est du cours d'eau S3001090 qui est d'une longueur d'environ 3,35 kilomètres. Sur sa partie finale, il rejoint le Bassin d'Arcachon puis l'Océan Atlantique.

Des fossés ont été repérés à l'Ouest du projet (hors projet). Ils s'écoulent vers le Nord, en direction du Bassin d'Arcachon.

Le contexte hydrographique du secteur est présenté sur les planches 3a et 3b.





4. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées le 21 février 2022.



Figure 1: Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue $n^{\circ}1$



Figure 3 : Prise de vue n°2



Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4



Figure 6 : Prise de vue n°5

5. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de moins de 5 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles, zonages d'inventaires et sites inscrits.

5.1. Patrimoine naturel

5.1.1. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concerné par :

 Le site Natura 200 - Zone de Protection Spéciale: FR7212018 Bassin d'Arcachon et Bassin d'Arguin

Ce site occupe une superficie de 22 639 hectares.

« Site avec des zones caractéristiques des différents milieux du Bassin d'Arcachon: îlots sableux, vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, bassins à poissons, delta, très favorables à l'avifaune. Le bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation et d'abri pour l'avifaune marine.

La présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines et de bancs découverts, de zones de frayères et de nurseries de poissons offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins.

La lagune abrite une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugek. Le Banc d'Arguin est classé dans la catégorie des secteurs sensibles pour le développement et la croissance de cette espèce pendant la saison estivale ainsi que pour les puffins des Baléares, espèce classée par l'UICN en danger critique d'extinction.

Cet espace possède une vulnérabilité liée à la qualité de l'eau (pollutions agricoles et urbaines), à l'artificialisation des berges et de la côte, et à la tranquillité des espaces de nidification ou de gagnage. »

Tableau 1 : Habitats présents sur le site Natura 2000

Intitulé de l'habitat	Couverture (%)
Mer, Bras de mer	93 %
Habitats marins et côtiers	7 %

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Oiseaux	Alouette Iulu	Lullula arborea	Concentration Reproduction	С	В
	Algratta garatta	tte garzette Egretta garzetta	Concentration	С	В
	Aigrette galzette		Hivernage Reproduction	В	В

Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	Concentration Hivernage	С	В
Dorgo rousso	Limesa Jannaniaa	Concentration	С	С
Barge rousse	Limosa lapponica	Hivernage	В	С
Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	Concentration Hivernage Reproduction	С	В
Bondrée apivore	Pernis apivorus	Concentration Reproduction	С	В
Bruant ortolan	Emberiza hortulana	Concentration	С	В
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Concentration Hivernage Reproduction	С	В
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Concentration	С	В
busaru sairt-iviartiir	Circus Cyarieus	Hivernage	D	/
Chevalier sylvain	Tringa glareola	Concentration	С	В
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Hivernage Reproduction	С	В
Circaète Jean-le- Blanc	Circaetus gallicus	Concentration	С	В
Combattant varié	Philomachus pugnax	Concentration	С	С
Échasse blanche	Himantopus himantopus	Concentration Reproduction	С	В
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	Concentration Reproduction	С	В
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Concentration Hivernage	С	В
Goéland d'Audouin	Larus audouinii	Concentration	D	/
Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	Concentration Reproduction	С	В
Grande Aigrette	Egratta alba	Concentration Hivernage	С	В
Gravelot à collier interrompu	Charadrius alexandrinus	Concentration Hivernage Reproduction	В	С
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	Hivernage	С	В
Grue cendrée	Grus grus	Concentration Hivernage	С	В
Guifette moustac	Chlidonias hybridus	Concentration	С	В
Guifette noire	Chlidonias niger	Concentration	С	В
Hibou des marais	Asio flammeus	Concentration Hivernage	С	С
Ibis falcinelle	Plegadis falcinellus	Concentration	С	В
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Concentration Hivernage Reproduction	С	В
Milan noir	Milvus migrans	Concentration Reproduction	С	А
Milan royal	Milvus milvus	Concentration	С	А

Mouette mélanocéphale	Larus melanocephalus	Concentration Hivernage Reproduction	С	В
Mouette pygmée	Larus minutus	Concentration Hivernage	С	В
Océanite cul-blanc	Oceanodroma leucorhoa	Concentration	D	/
Outarde canepetière	Tetrax tetrax	Concentration	D	/
Phalarope à bec étroit	Phalaropus lobatus	Concentration Hivernage	D	/
Phragmite aquatique	Acrocephalus paludicola	Concentration	С	В
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Concentration Reproduction	С	В
Pipit rousseline	Anthus campestris	Concentration Reproduction	С	С
Plongeon arctique	Galvia artica	Concentration Hivernage	С	В
Plongeon catmarin	Gavia stellata	Concentration Hivernage	С	В
Plongeon imbrin	Gavia immer	Concentration Hivernage	В	В
Puffin des Baléares	Puffinus puffinus mauretanicus	Concentration	С	В
Râle des genêts	Crex crex	Concentration	D	/
Sterne arctique	Sterna paradisaea	Concentration	С	С
Sterne caugek	Sterna sandvicensis	Concentration Hivernage Reproduction	А	С
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Concentration	С	С

<u>Légende</u>:

• Population :

 $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative

• Conservation :

A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite » ; / = « Aucune donnée »

Liaison fonctionnelle écologique :

Le site ne présente pas de lien écologique évident avec la zone Natura 2000. En effet, les habitats, leur stade d'évolution et les espèces présentes sont différents.

Le projet se situe à 1,46 kilomètre au Sud-ouest de ce zonage réglementaire naturel.

- Le site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation : FR7200679 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret
- « Site avec des zones caractéristiques des différents milieux du Bassin d'Arcachon : ilots sableux, vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, bassins à poissons, delta. Vaste lagune semi fermée à salinité variable découvrant de grandes surfaces de vasières. Présence de plantes rares au niveau national et par ailleurs rôle fondamental pour l'accueil de l'avifaune : site d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces.

Le bassin d'Arcachon présente le seul abri au sud de l'estuaire de la Gironde. Il présente les plus grands herbiers à Zostères (Zostera noltif) d'Europe, une mosaïque de différents types d'habitats, une forte diversité biologique. Les herbiers jouent un rôle important dans les cycles des nutriments. Ils offrent une zone d'abris, de repos, de nourricerie, de refuge pour l'avifaune marine et l'ichtyofaune et participent à l'oxygénation de la lagune. On enregistre dans les herbiers une grande diversité d'invertébrés. L'embouchure du bassin, qui est couvert de sédiments sableux, est un habitat important pour plusieurs espèces de poissons benthiques. Le bassin d'Arcachon abrite des poissons migrateurs pour une grande partie de leur cycle.

Au cours de ces dernières années la Tortue caouanne et la Tortue de Kemp ont été observées réqulièrement à l'intérieur de la lagune d'Arcachon (à l'ouest principalement dans les sédiments sableux). La Tortue luth est observée dans l'embouchure du bassin pendant la période estivale.

Le bassin d'Arcachon est une zone à proximité de secteurs de fréquentation régulière de Grands dauphins et de Dauphins communs. Depuis quelques années il y a eu des observations ponctuelles de phoques sur le banc d'Arquin.

Risques de pollutions liées au trafic maritime, de captures accidentelles de mammifères marins et de tortues marines liées à l'activité de pêche et de collisions liées aux activités nautiques, de dégradation des habitats (notamment des herbiers) résultant des usages excessifs des aménités du site et de la pression de l'urbanisation sur la côte du Bassin. Sensibilité aux pollutions agricoles, urbaines, aux activités halieutiques excessives. Vulnérabilité à l'ensablement, à l'artificialisation des berges ou à la déprise de leur entretien, à la qualité de l'eau et aux déchets. Mesures de gestion inappropriées des espèces invasives. »

Tableau 3 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Couverture (%)	Superficie (ha)	С
	Bancs de sable à faible couverture		7 77 / 00	

Code	Intitulé de l'habitat	Couverture (%)	Superficie (ha)	Conservation
110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	С	7 776,08	А
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	В	10 493,62	В
1150	Lagunes côtières	С	0	В
1170	Récifs	С	2,27	В
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	С	453,68	В
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	С	226,84	В
1320	Prés à Spartina (Spartinion maritimae)	С	226,84	В
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco- Puccinellietalia maritimae)	С	226,84	В
2110	Dunes mobiles embryonnaires	D	453,68	/
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	D	226,84	/
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	В	2 268,4	В

Légende :

• Couverture (%):

 $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative

A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite », / = « Aucune donnée »

Conservation Nom commun Nom latin Statut **Population** Classe В С Grand dauphin Tursiops truncatus Concentration В Sédentaire С Loutre d'Europe Lutra lutra Mammifères В Sédentaire С Murin de Bechstein Myotis bechsteinii В Sédentaire C Vison d'Europe Mustela lutreola В Cistude Emys orbicularis Sédentaire С Reptiles

Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Légende :

- Population :
 - A = $100 \ge p > 15\%$; B = $15 \ge p > 2\%$; C = $2 \ge p > 0\%$; D = Non significative
- Conservation :

A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite » ; / = « Aucune donnée »

<u>Liaison fonctionnelle écologique</u>:

Le site ne présente pas de lien écologique évident avec la zone Natura 2000. En effet, les habitats, leur stade d'évolution et les espèces présentes sont différents, et le milieu est éloigné de ceux du Bassin d'Arcachon.

Le projet se situe à 1,46 kilomètre au Sud-ouest de ce zonage réglementaire naturel.

 Le site Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation : FR7200721 Vallées de la Grande et de la Petite Leyre

« Principal réseau hydrographique de drainage des Landes de Gascogne. Système hydraulique jeune sur substrat sableux des Landes. Vaste réseau hydrographique des landes de Gascogne possédant une ripisylve presque continue.

La forêt alluviale à l'aval est très inondable. Sa richesse floristique et faunistique est élevée. Risques de pollution et de transport de sédiments dans le lit mineur.

Rupture du corridor écologique constitué par la ripisylve. »

Tableau 5 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Couverture (%)	Superficie (ha)	Conservation
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	С	284,3	В
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	С	0	В
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	С	625,46	В
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	С	56,86	В
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	С	56,86	В
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	С	284,3	В
91D0	Tourbières boisées	С	56,86	В

91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	С	1 364,64	В
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	С	1 364,64	В
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	С	1 364,64	В

<u>Légende</u>:

• Couverture (%):

 $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative

• Conservation :

A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite », / = « Aucune donnée »

Tableau 6 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Plantes	-	Dichelyma capillaceum	Sédentaire	А	С
	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	Sédentaire	С	С
Invertébrés	Lucane Cerf- volant	Lucanus cervus	Sédentaire	С	В
	Lamproie de Plane	Lampetra planeri	Sédentaire	С	В
Poissons	Toxostome	Parachondrostoma toxostoma	Sédentaire	С	В
Reptiles	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	Sédentaire	С	А
	Loutre d'Europe	Lutra lutra	Sédentaire	С	В
Mammifères	Vison d'Europe	Mustela lutreola	Sédentaire	С	В

<u>Légende</u>:

• Population :

 $A = 100 \ge p > 15\%$; $B = 15 \ge p > 2\%$; $C = 2 \ge p > 0\%$; D = Non significative

• Conservation :

A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite » ; / = « Aucune donnée »

<u>Liaison fonctionnelle écologique</u>:

Le site ne présente pas de lien écologique avec la zone Natura 2000. En effet, les habitats, leur stade d'évolution et les espèces présentes sont différents. Le milieu localisé au droit du site est de type mésophile, alors que ceux du site Natura 2000 sont inféodés aux zones humides.

Le projet se situe à 3,17 kilomètres au Sud-ouest de ce zonage réglementaire naturel.

La localisation du projet par rapport à ces zonages réglementaires naturels est présentée sur la planche 4a.



5.1.2. Zonage d'inventaire naturel

Le projet se situe à proximité d'une ZNIEFF de type 1 et d'une ZNIEFF de type 2.

• ZNIEFF 1 : 720002370 Domaines endigués du delta de la Leyre

Cette ZNIEFF occupe une superficie de 621,55 hectares.

« Les domaines endiqués environnants sont moins connus et gérés depuis moins longtemps pour la préservation des habitats et des espèces. Toutefois, ces domaines constituent un ensemble écologique majeur pour l'accueil de la faune, à l'interface entre la Leyre et le bassin d'Arcachon. Si aucune données récente n'a été fournie au niveau de la ZNIEFF en ce qui concerne la loutre et surtout le vison d'Europe, il est certain que ces espèces occupent toujours la vallée de la Leyre. Des visons d'Europe écrasés sont encore observés sur les routes, à proximité de la ZNIEFF. La grande diversité d'habitats disponibles sur cette zone favorise la présence de différentes espèces animales, dont la cistude d'Europe ou la rainette arboricole, ainsi que le développement de plantes rares au niveau régional (Silene conica, Romulea bulbocodium, Ruppia maritimum). La plupart des terrains sont désormais maîtrisés (conservatoire du littoral, conseil général, fédération départemental des chasseurs) et destinés à la préservation des habitats et des espèces. Les principaux risques résultent donc des évolutions naturelles en l'absence d'une gestion adéquate : comblement des bassins, colonisation des prairies par les ligneux, etc. Toutefois, vis-à-vis de l'avifaune, la gestion des causes de dérangement doit encore faire l'objet d'une attention particulière (secteur touristique, activités nautiques telles que le kayak, chasse à la passée, etc.). »

Le projet se situe à 1,7 kilomètre au Sud de ce zonage d'inventaire naturel.

ZNIEFF 2: 720001949 Bassin d'Arcachon

Cette ZNIEFF occupe une superficie de 20 151 hectares.

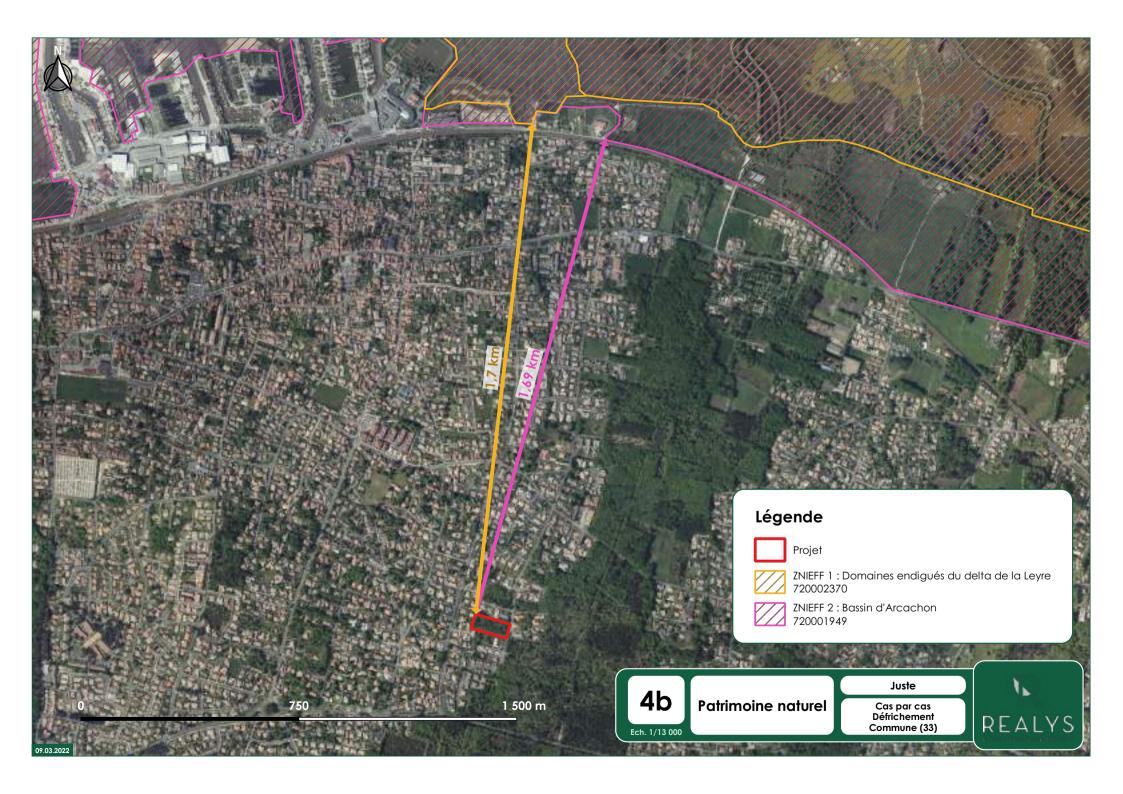
« Le bassin d'Arcachon est un site exceptionnel à plus d'un titre mais il est nécessaire de mettre en avant son rôle majeur pour l'avifaune en tant que halte migratoire, zone d'hivernage ou zone de reproduction. Ce système lagunaire, alimenté en eau salée et en douce, est également colonisé par des milieux diversifiés, parfois rares, souvent fragiles, où peuvent se développer des plantes d'intérêt patrimonial élevé (herbiers à zostères, prés salés, grandes roselières, etc.).

L'interface entre milieu terrestre et milieu aquatique accueille également de nombreuses espèces animales, parfois rares et/ou menacées, appartenant à différents taxons (invertébrés, poissons, amphibiens, reptiles, mammifères). Notamment, le vison d'Europe fréquente le domaine de Certes, des dauphins pénètrent régulièrement dans le bassin, la cistude se reproduit sur plusieurs zones humides du pourtour du bassin, etc.

Les pressions humaines sur le site sont nombreuses et plus ou moins maîtrisées : urbanisation, activités de loisirs (principalement les activités nautiques), la chasse, la pêche (professionnelle), l'ostréiculture, etc. Les principales évolutions négatives notées depuis la création de la ZNIEFF sont la régression des prés salés (aménagements portuaires), le développement de l'ostréiculture et du tourisme nautique sur le banc d'Arguin et le curage des chenaux pour maintenir les possibilités de cheminement des bateaux. »

Le projet se situe à 1,69 kilomètre au Sud de ce zonage d'inventaire naturel.

La localisation du projet par rapport à ces zonages d'inventaires naturels est présentée sur la planche 4b.



5.2. Patrimoine culturel

Le projet se situe à proximité de deux sites inscrits. Il n'y a aucun site classé à moins de 5 kilomètres du projet.

Les sites inscrits présents à proximité du projet sont présentés sur la planche 4c.

5.2.1. Sites inscrits

• Château de Ruat, parc et dépendances : SIN0000202

Le château de Ruat est situé sur la commune du Teich, au sud du bassin d'Arcachon, à l'ouest de l'embouchure de l'Eyre. La pression est sensible dans cet environnement, qu'il s'agisse d'étendre les tâches urbaines ou d'équiper les lieux pour l'activité touristique. Ce site occupe une superficie de 15,73 hectares et est protégé par l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 1943 pour son intérêt pittoresque.

Le présent projet se situe à 2,04 kilomètres au Sud-ouest de ce site inscrit.

Val de l'Eyre : SIN0000203

Ce site, de 27 665,7 hectares, est protégé par l'arrêté ministériel du 22 juin 1973 pour sin intérêt pittoresque.

« Ce très grand site couvre d'une part le val de l'Eyre au Nord, d'autre part les vallées de Leyre au sud. On distingue la petite et la grande Leyre qui prennent respectivement leur source au sud de Sore et de Sabres. Elles se rejoignent près de la limite départementale et s'écoulent alors sous le nom d'Eyre. Après avoir formé d'innombrables méandres sous sa forêt-galerie et dans son lit souvent encaissé, l'Eyre finit sa course dans le Bassin d'Arcachon. Le site inscrit comprend l'Eyre et ses deux principaux affluents, mais aussi toute l'épaisseur des forêts-galeries sous lesquelles l'eau s'écoule et peut aller de 2 km de large vers le Bassin d'Arcachon à 15 km entre Pissos et Sore. Dans le cadre de l'aménagement du littoral aquitain, l'Eyre et les petite et grande Leyre ont fait l'objet de plusieurs études par des missions interministérielles en vue de promouvoir leur mise en valeur touristique. L'inscription généralisée du site a donc donné lieu à un grand projet d'aménagement des berges pour créer une circulation nautique et des équipements propres à faire découvrir aux touristes et aux habitants une rivière cachée dans sa forêt-galerie et un arrière-pays qui regorge de monuments historiques classés. »

Le présent projet se situe à 2,7 kilomètres au Sud-ouest de ce site inscrit.



6. Flore

6.1. Habitats

Lors des investigations de terrain, six habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPE :

- 1. 31.2 Lande mésophile
- 2. 31.8 Formation spontanée de Mimosa
- 3. 43 Boisement mixte
- 4. 43 x 31.85 Boisement mixte sur lande à Ajonc d'Europe
- 5. 86.1 Bâti x 85.3 Jardin
- 6. 87.2 Zone rudérale

Les milieux identifiés sur le projet sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologique.

Tableau 7 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Enjeux écologiques
1		31.2	-	Lande mésophile		Ce milieu, situé aux bords intérieurs du projet, est composé de Ronce des bois, de chèvrefeuille, d'Ajonc d'Europe, de Genêts à balais, de Bruyère à balais, de Petite oseille, de Canche cespiteuse et de Pâturin annuel.	Faible
2		31.8	-	Boisement spontané de Mimosa		Il s'agit d'un boisement spontané de Mimosas, situé au sein du projet, à l'Ouest.	Très faible
3		43	-	Boisement mixte		Ce milieu est présent au centre du projet. On y retrouve des Pins maritimes, des Bouleaux, des Ajoncs d'Europe, des Chênes pédonculés, du Lierre grimpant, de la Bruyère à balais et de la Ronce des bois.	Faible

4	*	43 x 31.85	-	Boisement mixte sur lande à Ajonc d'Europe	Ce milieu est présent dans le Nord et le Sud-est de la zone d'étude (hors projet). On y retrouve les espèces de la lande mésophile et du boisement mixte.	Faible
5		86.1 x 85.3	-	Bâti x Jardin	Ce milieu correspond aux habitations et aux jardins pavillonnaires alentours situés tout autour du projet (hors projet). Elles n'ont pas fait l'objet d'investigations de terrains car il s'agit de propriétés privées.	Très faible
6		87.2		Zone rudérale	Il s'agit d'une formation ouverte et pauvre en espèces, la végétation est perturbée. Cet habitat se situe en bordure des voiries de la zone d'étude ainsi qu'au sein du projet où le sol est piétiné. Les espèces retrouvées sont la Porcelle enracinée, le Plantain lancéolé, le Plantain corne-de-cerf, le Trèfle blanc, le Sporobole tenace, la Petite Oseille et le Céraiste aggloméré.	Très faible



6.2. Espèces floristiques

Les espèces de flore rencontrées sur le site du projet sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire
Ajonc d'Europe	Ulex europaeus	/
Bouleau blanc	Betula pubescens	/
Bruyère à balais	Erica scoparia	/
Canche cespiteuse	Deschampsia cespitosa	/
Céraiste aggloméré	Cerastium glomeratum	/
Chêne pédonculé	Quercus robur	/
Chèvrefeuille commun	Lonicera caprifolium	/
Genêts à balais	Cystisus scoparius	/
Lierre grimpant	Hedera helix	/
Mimosas	Acacia dealbata	Invasive
Pâturin annuel	Poa annua	/
Petite Oseille	Rumex acetosella	/
Pin maritime	Pinus pinaster	/
Plantain à corne de cerf	Plantago coronopus	/
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	/
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata	/
Ronce des bois	Rubus silvativus	/
Sporobole tenace	Sporobulus indicus	Invasive
Trèfle blanc	Trifolium repens	/

7. Zones humides

Aucune espèce floristique caractéristique de zone humide n'a été référencé sur l'emprise du projet. Considérant la présence d'une végétation mésophile et au vu de la nature sableuse des sols, très drainante, la réalisation de sondages pédologiques ne nous a pas paru pertinente.

Ainsi, au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et tenant compte de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, aucune zone humide n'est identifiée sur le site.

8. Faune

8.1. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, aucun taxon n'a été identifié sur la zone d'étude. De plus, aucun habitat favorable à la reproduction des amphibiens n'est présent sur le site du

projet. Seul le cours d'eau, localisé à 68 mètres du projet, présente un habitat favorable à l'établissement de populations d'Amphibiens (tritons, crapauds, ...).

8.2. Avifaune

Sur l'aire d'étude, neuf espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Avifaune répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
, , ,		PN	Bonn	Berne	DO	
Corneille noire	Corvus corone	/	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Grive musicienne	Turdus philomelos	Gibier : Art.1 Art. 3 (protection et commercialisation)	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Art 3	/	An. III	/	/ (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	Parus major	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Merle noir	Turdus merula	Gibier: Art.1 Art. 3 (protection et commercialisation)	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pie bavarde	Pica pica	/	/	/	An. II/2	LC (nicheur)
Pigeon ramier	Columba palumbus	Gibier : Art. 1	/	/	An.	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Art. 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Art. 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

• PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Gibier: Art 1 (arrêté ministériel du 26 juin 1987): Gibier chassable.

Art 3 (arrêté ministériel du 29 octobre 2009): Protections stricte de l'espèce (Interdiction de destruction ou d'enlèvement (œufs, nids et individus), de mutilation, de capture ou d'enlèvement, de perturbation intentionnelle, sur le territoire métropolitain et en tout temps. Interdiction de détruire, altérer ou dégrader leurs sites de reproduction et leurs aires de repos, ainsi que l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente.

Interdiction de détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation commerciale ou non, des oiseaux prélevés, sur le territoire national et en tout temps).

- Bonn : Convention de Bonn
- Berne : Convention de Berne

An. II: Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

DO: Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis. Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le nombre d'espèces d'Oiseaux observées est assez faible. Du fait d'un entretien récent sur la parcelle, il n'y a pas d'habitats favorables pour le repos ou la reproduction des Oiseaux au sein du projet. Les enjeux écologiques concernant ces espèces sont donc faibles.

8.3. Entomofaune

Aucune espèce d'insectes n'a été repérée sur le site (période d'observation non favorable).

8.3.1. Coléoptères saproxyliques

Aucune observation de coléoptères saproxyliques n'a été faite dans la zone d'étude. Les boisements mixtes pourraient être des habitats favorables pour le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant mais aucun chêne sénescent n'a été observé.

8.4. Mammifères

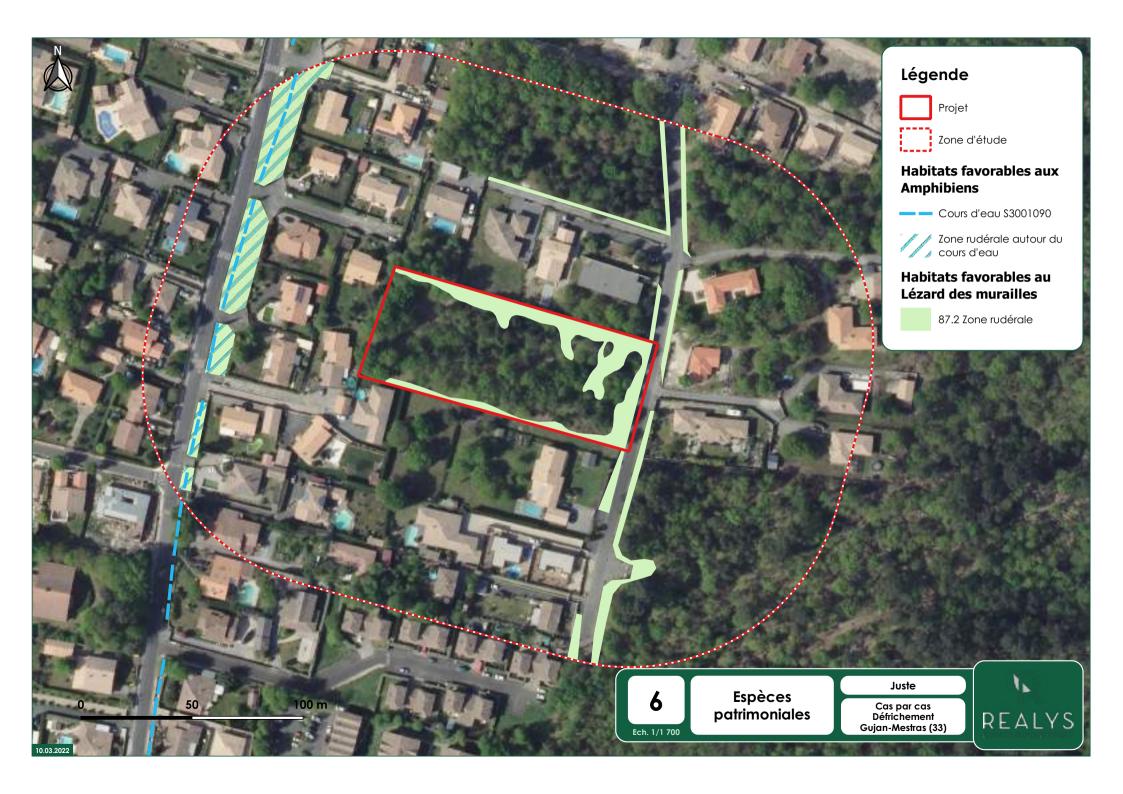
Aucune espèce de mammifères n'a été repérée sur le site (proximité avec les habitations voisines).

8.5. Reptiles

Aucune espèce de reptiles n'a été repérée sur le site (période d'observation non favorable). Cependant, les zones rudérales demeurent favorables pour le Lézard des murailles.

Le Lézard des murailles préfère les substrats bien ensoleillés. Il s'agit cependant d'une espèce ubiquiste affectionnant une diversité de milieux naturels et anthropiques. Ainsi, les zones rudérales qui sont des milieux ouverts lui offrent un bon potentiel de chauffe indispensable à son métabolisme ectotherme. Le Lézard des murailles est l'espèce de reptiles la plus abondante au niveau national. Il colonise la totalité des départements de France métropolitaine à l'exception de la Corse. Le Lézard des murailles est présent dans toute la région Nouvelle Aquitaine. Il peut se rencontrer à plus de 2 000 mètres d'altitude. Les individus présents en Aquitaine appartiennent à la sous-espèce *Podarcis muralis brogniardii*. Les principales menaces sont principalement la disparition de son habitat (rénovations d'anciens murets), les pesticides, et la prolifération des chats domestiques, qui en capturent une grande quantité. Espèce commune, son enjeu de conservation au niveau local est faible.

Les espèces patrimoniales présentes sur le site sont présentées en planche 6.



9. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente un milieu typique du massif des Landes de Gascogne et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très commun à cette région. Le projet se trouve en périphérie d'un environnement déjà urbanisé par des zones pavillonnaires.

Les prospections du site ont été menées sur une session d'inventaire unique (février, conditions météorologiques clémentes). Notre connaissance du secteur d'étude, la proximité immédiate avec des zones urbaines et l'entretien récent du site nous permet de considérer le biotope présent comme peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale.

Ainsi, l'intérêt écologique au sein du projet est globalement très faible à faible.

Au niveau de la zone d'étude, les habitats présentent un intérêt écologique très faible à faible également :

- Les enjeux **très faibles** sont représentés par le boisement spontané de Mimosas, la zone rudérale, les zones d'habitations et les jardins.
- Les enjeux **faibles** sont représentés par la lande mésophile, le boisement mixte ainsi que le boisement mixte sur lande à Ajoncs d'Europe qui sont des milieux plutôt naturels.

Les enjeux écologiques au niveau du projet et de la zone d'étude sont présentés sur la planche 7, tandis que les mesures d'accompagnement permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux écologiques du site sont présentées dans la partie suivante.



10. Mesures d'accompagnement

10.1. Mesures d'évitement

10.1.1. ME1 - Evitement de la végétation

Afin de conserver au maximum l'aspect boisé du site, seuls les arbres présents au droit des travaux de viabilisation et de construction des habitations pourront être abattus.

Au vu de l'aménagement prévu, l'espace de végétation pouvant être préservé serait de 0,29 hectare soit 46 % de la surface du projet.



Figure 7 : Mesure d'évitement ME1

10.2. Mesures de réduction

10.2.1. MR1 - Adaptation du calendrier de travaux

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, nivellements, etc.) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre octobre et février.

10.2.2. MR2 - Travaux sur sol humide

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore ainsi que sur les habitations voisines présentes autour du site du projet, une mesure de réduction consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme via le rejet de poussières sur la faune, la flore et les résidents voisins seront réduits.

10.2.3. MR3 - Limitation des travaux nocturnes

Les **travaux auront lieu de jours** afin de ne pas perturber les chiroptères lucifuges durant leur déplacement nocturnes. De plus, l'éclairage permanent du chantier la nuit sera à proscrire. En phase exploitation les candélabres devront être éteints entre minuit et 5 heures.

10.2.4. MR4 - Installation de clôtures perméables

Les futurs habitants du lotissement devront installer des clôtures perméables à la petite faune, en installant des ganivelles ou en aménageant des passages tous les 20 m, facilitant la circulation de petits mammifères : lapins, hérissons, ... L'ouverture dans la clôture de petits passages (cisaillement d'une maille en bas de clôture) réduira l'effet de fragmentation de l'habitat.

10.2.5. MR5 - Intégration d'une trame paysagère et écologique

En complément de la conservation de la végétation en dehors des zones d'aménagement, une trame paysagère pourra être mise en place au niveau des limites cadastrales des lots. En plus de réduire les impacts sur la faune utilisant le site et favoriser le potentiel d'accueil des espèces au sein du projet, cette mesure permettra d'apporter un cadre de vie plus agréable aux futurs usagers.

Cette trame paysagère devra s'inspirer du biotope lié au sous-bois et être composé d'espèces arbustives locales telles que le Houx, le Noisetier, l'Arbousier, le Genêts à balais, le *Phillyrea angustifolia* ou encore le *Prunus lusitanica*.



Figure 8 : Mesure de réduction MR5

Cette trame paysagère de 255 mètres linaires, en lien avec la mesure d'évitement ME1 (évitement de la végétation), permettra de créer de nouveaux habitats et sera la source d'apports en nourriture supplémentaire. Outre ses aspects semi-occultants, cette trame permettra d'assurer des zones de refuges pour la microfaune (rongeurs, insectes et avifaune commune genre passeriformes).

Cette mesure d'accompagnement confère d'excellents effets bénéfiques, comme la protection contre le vent, la régulation hydrique, la préservation de la biodiversité ou encore l'agrément paysager.

La mise en place d'essences locales d'arbres et d'arbustes associée à cette mesure contribuera au développement de la flore et à l'installation durable d'espèces animales. La continuité écologique recréée sera facteur de biodiversité.

10.3. Mesures de précaution

10.3.1. MP1 - Limiter le risque de pollution accidentelle

Bien que le site ne comporte aucune zone humide, des incidences potentielles peuvent survenir, telles qu'une pollution accidentelle des sols et du réseau hydrographique (bien que le ruissellement semble très faible de par la nature sableuse des sols). Pour éviter tout risque de pollution du milieu aquatique superficiel et de la nappe superficielle, des mesures sont dès à présent retenues :

- Tout stationnement d'engins de chantier sera proscrit à moins de 20 m du réseau hydrographique local.
- Tous travaux de ravitaillement ou de nettoyage d'engin seront réalisés sur une aire dédiée, au niveau de la base travaux. Tous travaux de mécanique (et hydraulique) sont proscrits sur le site.
- Le ravitaillement des engins de chantier sera réalisé sur une aire réservée, au moyen d'un pistolet muni d'un dispositif anti-refoulement. En cas de citerne de ravitaillement fixe, elle sera disposée sur une cuve étanche.
- L'état des engins et du matériel sera vérifié régulièrement.
- ▶ Un kit anti-pollution sera disponible au niveau de la base de vie et des zones de ravitaillement, permettant d'agir rapidement en cas de fuite accidentelle d'hydrocarbure.

10.3.2. MP2 - Limiter la colonisation d'espèces invasives

Le matériel de chantier et les engins (roues, godets) devront être nettoyés avant leur arrivée sur le chantier, et avant leur départ afin d'éviter l'importation / l'exportation de graines ou fragments de plantes invasives. En effet, la Sporobole tenace a été repérée au sein du projet.

10.3.3. MP3 - Débroussaillage raisonné

Afin de concilier la sécurité du site et les enjeux environnementaux localisés dans l'aire d'étude, le débroussaillage relatif aux mesures de lutte contre les incendies (préconisations du SDIS 40) sera conduit préférentiellement entre décembre et février.

11. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 9: Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Météorologie	Expert	Méthodologie d'inventaire
Avifaune	21 février 2022	Beau temps, 6°C à 8h30, vitesse du vent < 30 km/h	FASAN Loïc	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	21 février 2022	Beau temps, 6°C à 8h30, vitesse du vent < 30 km/h	FASAN Loïc	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Herpétofaune	21 février 2022	Beau temps, 6°C à 8h30, vitesse du vent < 30 km/h	FASAN Loïc	Recherche de gîtes, de traces ou à vue
Mammifères	21 février 2022	Beau temps, 6°C à 8h30, vitesse du vent < 30 km/h	FASAN Loïc	Recherche de traces, de laissés ou à vue
Paysage	21 février 2022	Beau temps, 6°C à 8h30, vitesse du vent < 30 km/h	FASAN Loïc	Reportage photographique
Hydrologie	21 février 2022	Beau temps, 6°C à 8h30, vitesse du vent < 30 km/h	FASAN Loïc	Repérage des fossés

Annexe Plan de projet

